Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STHR, veuillez visiter :
bacsthr.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

SESSION 2026

ÉVALUATION D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : CONTRÔLE CONTINU

2 sur le cycle terminal : coefficient 1 en première et coefficient 1 en terminale **Dur**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE UNIQUE : Liberté d'expression, égalité et responsabilités dans la vie lycéenne (20 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : LYCÉE HÔTELIER DE LA RIVE, LYON

Pour la session 2026, l'enseignement moral et civique des candidats scolarisés est pris en compte dans le cadre du contrôle continu. Il ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale écrite nationale distincte. Le présent sujet constitue une évaluation de contrôle continu organisée par l'établissement, et non un sujet national d'épreuve terminale.

À partir des documents du dossier, vous analyserez une situation de vie lycéenne en mobilisant les principes et les règles de la citoyenneté dans un État de droit. Répondez de manière organisée, en justifiant vos propositions à l'aide des documents et de vos connaissances.

PARTIE UNIQUE : Liberté d'expression, égalité et responsabilités dans la vie lycéenne (20 points)

Comprendre les droits et les devoirs, exercer son jugement et proposer une réponse civique argumentée

Vous êtes membre du conseil de la vie lycéenne. À la suite d'un échange publié sur le compte privé d'un groupe d'élèves, la direction vous demande de contribuer à une réflexion sur la liberté d'expression, le respect des personnes et les modalités d'un débat démocratique au lycée.

Appuyez-vous sur les documents DT 1 et DT 2. Pour la question 1.5, complétez le document réponse DR 1.

1.1 (4 points) À partir du document DT 1, relevez deux libertés ou principes reconnus par les textes. Pour chacun, indiquez la règle ou la limite qui permet de concilier son exercice avec les droits d'autrui.

1.2 (4 points) Dans la situation décrite au document DT 2, identifiez deux faits qui posent un problème de respect des droits ou de l'égalité. Justifiez chaque réponse en faisant référence à un élément précis du document.

1.3 (4 points) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne donne pas le droit de diffuser des propos portant atteinte à la dignité ou aux droits d'une personne. Distinguez la critique d'une idée ou d'une décision de l'attaque visant une personne.

1.4 (4 points) Proposez deux mesures concrètes que le lycée pourrait prendre pour traiter la situation. Pour chaque mesure, précisez l'objectif recherché et le principe démocratique ou le droit auquel elle se rattache.

1.5 (4 points) Complétez le document réponse DR 1 en indiquant, pour chacun des deux acteurs, un droit ou un intérêt à protéger, une responsabilité et une action adaptée. Rédigez ensuite une proposition de règle commune permettant de maintenir un débat respectueux au lycée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES DE RÉFÉRENCE : LIBERTÉS, ÉGALITÉ ET RESPECT DES DROITS

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Document 2 : Constitution du 4 octobre 1958, article 1. La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion, et respecte toutes les croyances.

Document 3 : Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, article 13, paragraphes 1 et 2. L'enfant a droit à la liberté d'expression. L'exercice de ce droit peut être soumis à certaines restrictions prévues par la loi et nécessaires au respect des droits ou de la réputation d'autrui, ou à la sauvegarde de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Sources : textes officiels publiés par les autorités françaises et les Nations unies. Les extraits sont reproduits pour les besoins de l'évaluation.

DT 2 : SITUATION AU LYCÉE HÔTELIER DE LA RIVE

Dans une classe de première, le conseil de la vie lycéenne organise une consultation sur l'aménagement des espaces de détente. Une élève publie dans le groupe privé de sa classe une critique argumentée du choix de l'établissement : elle estime que les horaires d'accès ne conviennent pas à tous les élèves et propose une autre organisation.

Un autre élève reprend cette publication, ajoute une photographie de l'élève sans lui demander son accord et diffuse des commentaires dévalorisants sur son apparence et son origine. Plusieurs membres du groupe relaient les commentaires. L'élève concernée demande leur retrait et souhaite que la consultation sur l'aménagement puisse se poursuivre dans un cadre respectueux.

La direction n'a pas encore pris de décision. Le conseil de la vie lycéenne est invité à proposer des mesures qui protègent les personnes concernées, permettent l'expression des désaccords et garantissent une participation équitable des élèves.

Ce cas est fictif. Les faits nécessaires à l'analyse sont ceux décrits dans le présent document.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.5 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases comportant « ... ». Les réponses doivent être précises et adaptées aux faits du document DT 2.

Acteurs, droits, responsabilités et actions

Acteur	Droit ou intérêt à protéger	Responsabilité	Action adaptée
Élève ayant publié la critique	.....	.....	.....
Élève ayant diffusé la photographie et les commentaires	.....	.....	.....
Proposition de règle commune pour le débat au lycée	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.